

Commune d'AILLY-SUR-NOYE
Conseil Municipal du 13 novembre 2024
Extrait du registre des délibérations

n° 2024-11-13-06

Date de la convocation
07/11/2024
Convoqués : 23
Présents : 12
Représentés : 4
Absents : 7
OBJET :
Finances
-
Régularisation comptable – avance sur marché versée

L'an deux mil vingt-quatre, le treize novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Nicolas BLIN, Jean-Noël LECOINTE, Maryse-Corinne ROSE, Annie COCHET, Sonia DOUAY, Pascale GIRARD, Frédéric PINOIT, Richard BENOIT, Patrick BERMOND, Vincent DAINE, Gérard LEROY

Étaient représentés : Christine BOURDELLE-PATRICE par Vincent DAINE, Catherine CATHELY-WANTIEZ par Jean-Noël LECOINTE, Céline TAMPIGNY par Frédéric PINOIT, Edith DELBEY par Pierre DURAND

Étaient absents excusés : Anne-Marie LATEUR, Marie-Hélène MARCEL et Marylène FRANZ

Étaient absents non excusés : Karine PAGEAU, Sébastien VILLAIN, Paulo MARCELO et Tristan ROUSSEL DASSONVILLE

Monsieur Jean-Noël LECOINTE est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire explique que lors de l'exécution du marché relatif à la construction du restaurant scolaire, deux avances ont été versées à des entreprises et imputées comptablement au compte 238 par le trésor public pour un montant total de 67 125,46 €.

Les écritures comptables permettant de solder le compte 238 après la réalisation de cette opération n'ont pas été enregistrées.

Afin de solder comptablement cette opération, le trésor public a proposé à la commune d'intégrer ces opérations d'ordre non budgétaire par l'intermédiaire du compte 1068.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter au compte 1068 la somme de 67 125,46 € afin de régulariser les avances enregistrées au compte 238.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide :

- D'affecter au compte 1068 la somme de 67 125,46 € afin de régulariser les avances enregistrées au compte 238.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance
Jean-Noël LECOINTE



Le Maire
Pierre DURAND

